

CONTEXTE

Cadre réglementaire : chaque réseau doit proposer au moins un titre à au moins 50% de réduction aux bénéficiaires CSS (complémentaire santé solidaire).

3 tarifs solidaires sont proposés :

- Abonnement mensuel solidaire
- Abonnement annuel solidaire
- Abonnement annuel ELAN

ABONNEMENTS

	Abonnement mensuel solidaire	Abonnement annuel solidaire	Abonnement annuel ELAN
Bénéficiaires	• Titulaire du CSS • QF égal ou inférieur à 650	• Titulaire du CSS • QF égal ou inférieur à 650	• Demandeur d'emploi
Justificatifs	• Pièce identité • Attestation CAF	• Pièce identité • Attestation CAF	• Pièce identité • Carte France Travail • Justificatif de domicile

PARCOURS CLIENT

1. Se rendre au CCAS ou à la mairie
2. Présenter ses justificatifs au CCAS ou à la mairie
3. Se rendre en agence commerciale muni(e) de son attestation CCAS
4. Se munir de son titre de transport:
 - Abonnement mensuel solidaire : 50% de réduction sur l'abonnement mensuel à savoir 10€ par mois
 - Abonnement annuel solidaire: 50% de réduction sur l'abonnement annuel à savoir 100€ par an soit 10€ par mois
 - Abonnement annuel ELAN: 30€ pour un an

COMMENT CALCULER LE QUOTIENT FAMILIAL (QF) ?

$$QF = \frac{\frac{\text{revenus nets imposables annuels}}{12} + \text{prestations familiales CAF mensuelles}}{\text{nombre de parts CAF}}$$